



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 71594

Texte de la question

M. Pascal Terrasse appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les risques de diminution importante du budget de son ministère qui a notamment pour vocation de soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Depuis longtemps, le rôle de ces associations est reconnu par l'État et les collectivités locales. Récemment encore, le ministre a fait des déclarations rassurantes aux représentants de ce secteur. Or une dépêche de l'agence éducation emploi formation indiquait en juin 2005 que le ministre était toujours en négociation avec le chef du Gouvernement à propos du gel d'une partie de son budget. Il manquerait à ce jour 10 à 15 millions d'euros de crédits pour soutenir les associations nationales, et par voie de conséquence les associations locales. En comparaison avec l'exercice précédent, cela signifierait une baisse de subvention de 50 à 100 %, mettant en danger bon nombre d'entre elles, et menaçant de nombreux emplois dans un secteur dont le développement peut fortement contribuer à résorber le chômage. La diminution substantielle du soutien aux associations nationales conduirait également à appauvrir leurs actions d'appui auprès des acteurs locaux, souvent engagés dans des projets économiques, sociaux et culturels structurants et dynamisants pour le territoire. Les funestes perspectives budgétaires pour la jeunesse et l'éducation populaire étant préoccupantes et inacceptables, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur l'état de ses discussions avec le Premier ministre. Il souhaiterait également connaître les garanties qu'il est aujourd'hui en mesure d'apporter aux associations concernées.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71594

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7520